Faire connaître les besoins de votre enfant

À l'approche du moment de faire inscrire leur enfant à l'école, les parents d'enfants ayant des besoins supplémentaires pourraient se demander s'ils doivent ou non informer l'école des besoins de leur enfant et s'interroger sur l'étendue des informations à communiquer. Parfois, les parents veulent voir comment leur enfant réagira avant d'en parler à l'école ou pourraient ne pas bien comprendre pourquoi l'école tient à connaître le plus tôt possible les besoins supplémentaires de leur enfant.

Pourquoi devrais-je communiquer les besoins de mon enfant?

Chaque enfant est unique et mérite le meilleur départ possible que le système scolaire peut offrir. À cette fin, et pour que le début du cheminement scolaire soit positif, l'école devra comprendre aussi complètement que possible les points forts et les besoins de votre enfant. Cette information permet à vous et à l'école de travailler ensemble pour répondre aux besoins de votre enfant et faire en sorte que son expérience, dès le début, soit positive.

Le conseil scolaire prépare, bien avant le début de l'année scolaire, des plans de soutien aux enfants ayant des besoins supplémentaires et, vu que ces plans sont basés sur les renseignements reçus de toutes les écoles, le conseil scolaire ne peut prévoir le soutien que pour les enfants au sujet desquels il a reçu des informations.

Quand devrais-je communiquer à l'école les besoins de mon enfant?

Étant donné que l'école est votre premier point de contact, vous ferez mieux d'informer le personnel des besoins supplémentaires de votre enfant dès que vous l'inscrivez. L'école aura besoin du temps pour examiner les documents que vous avez fournis, communiquer avec les organismes au service de votre enfant et informer le conseil scolaire de ses besoins. La transition vers l'école est, pour votre enfant, une étape importante et, de ce fait, plus tôt l'école reçoit les informations pertinentes, mieux c'est.

De quel type d'information l'école devrait-elle disposer à tout prix?

Vous devrez fournir tous les éléments d'information qui, d'après vous, sont importants pour faciliter la tâche au membre du corps enseignant ou du personnel de soutien comme :

- les diagnostics médicaux que votre enfant a reçus;
- les soins que votre enfant a reçus du fait de sa naissance prématurée;
- les services que votre enfant a reçus ou reçoit actuellement, par exemple, les services d'ergothérapie, de physiothérapie, d'orthophonie, d'intervention comportementale ou autres;
- les préoccupations que vous avez relativement au développement de votre enfant.

Un organisme a-t-il besoin de mon autorisation avant de communiquer à l'école ou au conseil scolaire des informations concernant mon enfant?

Oui, et l'organisme ne peut le faire que si vous avez donné votre consentement par écrit, appelé le « consentement à la divulgation ». L'organisme peut vous le demander peut-être six ou même neuf mois avant que votre enfant ne commence l'école pour s'assurer que le plan de transition optimal est en place au profit de votre enfant.



Si un organisme me demande de consentir à la divulgation d'information à l'école, suis-je tenu de le lui donner?

Les parents ont le dernier mot pour ce qui est de donner à un organisme le consentement de communiquer des informations à l'école ou au conseil scolaire. Certains parents préfèrent fournir à l'école, au moment de l'inscription de leur enfant, leurs propres copies d'évaluations et de rapports. D'autres ne voient aucun inconvénient à ce que le personnel de l'organisme, qui connaît leur enfant, s'en occupe et s'assure ainsi que l'école reçoit les informations les plus pertinentes. Que vous le fassiez vous-même ou consentiez à ce qu'un organisme se charge de la communication d'information à l'école, ce qui est important, c'est que l'école reçoit l'information nécessaire pour préparer votre enfant à une transition aussi harmonieuse que possible à l'école.

Mon enfant ne sera-t-il pas « étiqueté » si je divulgue à l'école ses difficultés actuelles?

Les parents nourrissent souvent une telle crainte, rien ne saurait être plus éloigné de la vérité. En divulguant cette information importante, vous mettez en branle un certain nombre de résultats positifs, notamment :

- Accent sur le développement de votre enfant : en étant informée, l'école arrive à connaître les points forts et les besoins de votre enfant et sera donc en mesure de planifier à son profit un programme de développement fructueux.
- Collaboration : en divulguant les informations nécessaires, vous favorisez la collaboration entre vous, les organismes communautaires et le personnel de l'école pour assurer le succès de votre enfant.
- Planification efficace de la transition : en faisant connaître les besoins de votre enfant, grâce au partage d'informations, vous permettrez à ce qu'un plan de transition plus personnalisé puisse être élaboré. C'est-à-dire que le plan peut spécifier comment et quand la transition aura lieu et qui est responsable de chaque étape du processus.
- Planification en cours : informée des besoins de votre enfant et de la famille, l'école disposera de moyens pratiques d'y répondre au fur et à mesure que les besoins de votre enfant évoluent.

Les parents peuvent se rassurer en sachant que l'objectif de l'équipe est de faire en sorte que leur enfant, à l'entrée de l'école, connaisse une transition aussi harmonieuse que possible. La divulgation opportune est donc la meilleure façon de favoriser cet objectif.

